pièce de théâtre, et moyennant une prime proportionnée à la valeur de l'ouvrage, la compagnie assurera l'impression du roman, la publication du [illegible], la représentation de la [illegible].

Et ce n'est point là [illegible] avenir, [illegible] en l'air. Les prospectus [illegible] lancés, la [illegible] commerciale s'organise, les [illegible] sont prêts. [illegible] de l'idée et le chef de l'entreprise se nomme M. Harli. [illegible] digne du [illegible] qu'il porte. Mais pourquoi lui donnons nous le titre vulgaire de spéculateur? N'est-ce pas plutôt un Mécène déguisé qui veut répandre ses bienfaits sous le voile de l'industrie? La nouvelle compagnie d'assurances aura fort à faire; les gens ne lui manqueront pas; [illegible] enrichies, et se [illegible] récompensés, [illegible] le plus est consistant dans les bénéfices des [illegible] qu'elle aura faits. M. Harli sera l'homme au petit manteau bleu des écrivains incompris, le saint Vincent de Paule des enfants trouvés de la littérature. PIERRE DURAND.

SALSEPAREILLE DE SANDS.

La Salsepareille de Sand est une combinaison de médecines végétales dont les propriétés sont entièrement [illegible] de la Salsepareille [illegible] publie. Le haut degré de perfection auquel les propriétaires de ce remède ont porté l'apprêt[illegible] après l'expérience de plusieurs années, en fait un spécifique plus utile à l'humanité que toutes les autres découvertes de ce siècle. [illegible] des combinaisons. [illegible] produit par des millions d'individus [illegible] contre les maladies. Lisez les cas de Martha Conlan et Thomas Lloyd, dans un article adressé au public américain, et il bannira tout le doute qui pourrait vous rester de l'efficacité de ce remède.

Préparée par A. Sands & Co., droguistes et chimistes, bâtisses en granit, encoignure Broadway et Chambers street, New York.

Vendu aussi en cette ville par A. Oliver & Co., encoignure des rues de Chartres et Bienville, Duffilho, 140, rue de Chartres, et St. [illegible] & Co, agents généraux pour le Sud, No. 40, rue du Canal. 3 aout.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Navire Chester, Vandyke, New York et Philadelphie. A Cohen
Goel. G W A Tate, Colman, Apalachicola. H Leach

ARRIVES.

Bateau de remorque Panther, Davis, des Passes—avec le navire St. Leon, la barque Theodore Korner, les bricks Lancet et Commaquel.
Navire St. Leon, Whitney, du Havre.
Barque Theodore Korner, Brugman, de Vera Cruz par la voie de Tobasco.
Brick Lancet, Hoffses, de Kingston, Ja.
Brick Commaquel, Fisk, de Boston.
Steamer Gen. Harrison, Ellett, Vicksburg.
" Harry of the West, Van Houten, St. Louis.
" Fashion, Fullerton, Mobile.
" Creole, Hiern, Pascagoula.
" Norfolk, Rouse, Pascagoula.
" Bristol, Swiler, Biloxi.
" J. Dupré, Hoffman, Covington.

MEMORANDA.

En chargé pour la Nouvelle-Orléans.
Havre—Le Taglioni, Rogers, devant partir le 8 sept.
Le Shannon, Pike, parti le 14 juillet.
L'Albania, Crowell, parti le 14 juillet (via Mobile.)
L'Australia, Brown, devant partir le 20 aout.
Medford, Wilber, devant partir le 20 aout.
Le South Carolina, Owen, devant partir le 12 aout.
Le Narragansett, Destebeche, devant partir le 5 sept.
Bordeaux—L'Osceola, Morgan, parti le 8 juillet.
Le Figaro, Moritz, parti le 8 juillet.

DERNIERES DATES.

New York	aout 4	Londres	juil 19
Boston	aout 4	Liverpool	juil 19
Baltimore	aout 6	Paris	juil 17
Washington	aout 6	Havre	juil 16
Philadelphie	aout 6	Bordeaux	juin 28
Charleston	aout 7	Vera-Cruz	aout 2
Havane	aout 1	Mexico	juil 29
Galveston	aout 7	Tampico	juil 23

FORMATION DE SOCIETE.

LES Soussignés ont formé une société à dater du présent courant, sous la raison de MULLEN & BRYAN, afin de faire en cette ville les affaires de commission sur l'Europe et d'Amérique.
BARTHOLOMEW MULLEN,
SMITT BRYAN.

Références:
Benjamin Story, } Nouvelle-Orléans.
John Hagan Jr. }
Alexander Grant, } 15 aout—6

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District Judiciaire—Dans l'affaire de l'Etat de la Louisiane vs la Banque et Compagnie du Rail Road de l'Atchafalaya—No. 21,028. Les créanciers de la Banque et Compagnie du Rail Road de l'Atchafalaya sont par le présent notifiés à [illegible] dans dix jours à dater de la première publication de cet avis, les raisons pour lesquelles les commissaires [illegible] pour liquider ladite compagnie, ne seraient point autorisés à faire un compromis avec l'agent de Price, Johnson & Co. pour la réclamation de ladite Banque contre eux, conformément aux propositions d'arrangements enregistrées.
Témoin l'honorable A. M. Buchanan juge de ladite cour, le 10 de juin jour d'Aout 1843. T. GILMORE,
15 aout—3 en 10j Député Greffier

VIN DE CANTENAC—500 caisses de cet excellent vin, à vendre à bas prix par
15 aout—3 WILLIAM G. HEWES, 40 Chartres

HUILE de baleine—2000 galons épurée d'hiver, et 1000 galons raffinée, à vendre par
E. W. HERRICK, Agent,
15 aout—4 71, rue du Canal.

CAFE de la Havane—40 sacs fin vert, en débarquement du brick T. Street, à vendre par MANUEL BLASCO,
12 aout 26, Commune

CIGARES de la Havane—Un assortiment complet de régalias, canones, imperiales, trabucos, imitares, etc. les meilleures marques, à vendre par
12 aout MANUEL BLASCO, 26, Commune

EAU-DE-VIE de pêches, à vendre par
12 aout MANUEL BLASCO, 26, Commune

CAFE de Rio en magasin, à vendre par
WILLIAM PREHN & co,
15 a 55 Douane

BLANC de plomb de New York assorties, à vendre en magasin, par WILLIAM PREHN & co,
15 a 55 Douane

VIN de Bordeaux en magasin et à vendre par
WILLIAM PREHN & co,
15 a 55 Douane

TRAITES sur Paris, à vendre par
BLANCHARD, EIMER & Co,
15 aout 34, rue Bienville.

SUCRE blanc et jaune, supérieur, à vendre par
J M CUCULLU, 20, St. Louis

CIGARES de la Havane, à vendre par
J M CUCULLU, 20, St. Louis

TABAC en feuille, supérieur, de l'Ile de Cube, à vendre par J M CUCULLU, 20, St. Louis. 15 a

BOIS de Campêche, à vendre par
J M CUCULLU, 20, St. Louis

VINS de Madère et de Porto, à vendre par
J M CUCULLU, 20, St. Louis

GRAINES pour oiseaux, à vendre par
J M CUCULLU, 20, St. Louis

COUVERTURES de laine, françaises, supérieures, en magasin, à vendre par SCHMIDT & Co,
15 aout 86, Bienville

CAFE de Rio en magasin, à vendre par
SCHMIDT & Co., 86, Bienville

THE—poudre à canon, impérial, Y. Hyson et Pouchong, en caisses différentes dimensions, à vendre par
14 juil NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier

VIN de Madère—pipes vieux vin de Madère en magasin, à vendre par E. TROISGROS,
26, Vieille Levée

ON demande trois nègres pour conduire des charrettes. S'adresser immédiatement au No. 134, vieux bassin.
3 juillet

POIVRE—30 sacs poivre en grains, 30 caisses dito en poudre, clous de girofle et noix muscade, à vendre par
J. W. STANTON & Co.
2 aout enc. Magasins et Lafayette

BOTTES, souliers et brodequins—60 caisses comprenant un assortiment général convenable pour la ville et la campagne, à vendre à bas prix par
A F DUNBAR & co,
29 mai 18 Douane

HUILE de Baleine—10 barils blanche, en débarquement du navire Atlas, à vendre par
J. F. BERCIER, 51, Vieille Levée

CAFE—537 sacs prime de Rio en débarquement du navire Atlas, à vendre par
MERLE, BEYLLE & co,
2 40 Vieille Levée

BOTTES, Souliers et Brodequins—Un assortiment complet à vendre en magasin, par
4 aout FROST & Co. 10 Magasins

CHANDELLES ET SAVON—50 caisses chandelles moulées, de suif, 60 caisses savon extra No. 1, marque de Jackson, en débarquement du navire Shaw, à vendre par ISAAC BRIDGE,
7 aout 76, Magasins

MARCHANDISES D'AUTOMNE, par les derniers arrivages de Boston et New-York, à vendre par les soussignés:
Coton blanc et écru 3,4, 4|4, 5|4 et 6|4 de large,
Do blanc 13|4 pour draps d'une seule largeur,
Flanelle, rouge, blanche, jaune et verte,
Satinet noir et couleur,
Casimir, nouveautés,
Cotonnade Log Cabin et Harrison,
Bonbasin petits carreaux bleu et couleurs assorties,
[illegible] nouveautés, Cassimack bleu et autres,
Do deuil et demi-deuil,
Balzorine de de
Percale noire et couleur,
Serge en soie et en laine, pour tailleurs,
Patte blanc et couleurs de do
Satinets pour doublures do do
Rubans de soie et autres do do
Soie à coudre, des meilleures marques,
Ouvré et damassé pour nappes et serviettes,
Mousseline damassée riche pour rideaux,
Fil peinte de Marshal et autres,
Chaussons écrus superfins,
Agrafes, aiguilles et épingles,
Percale et jaconat blanc, très belle qualité,
Mousseline suisse unie et à carreaux,
Indiennes à meubles, imprimées et unies,
Osnaba de Russie et crash pour torchons,
Russie blanche et écrue,

Pour Habitations:

Coton Lowell 7|8 et 1|4,
Linsey et Kersey, très épais,
Do de du Kentucky, croisé,
Couvertures Grenier, de 3 points, supérieures,
Do américaines, Dume,
Do do 13|4, très belles,
Cotonnade très belle et forte,
Une grande quantité d'autres articles, à vendre à bon prix pour du comptant. H. DE GOER & RIFFLARD,
1 aout 25, rue de Chartres

AVIS AU PUBLIC.

IL n'y a peut-être pas de médecin qui doute qu'il n'y a qu'une, sorte de maladie nommée fièvre essentielle, depuis l'intermittente simple jusqu'aux cruelles fièvres [illegible] jaune, ou la peste; ce sont des inflammations des organes [illegible] des voies digestives, accompagnées de toutes les complications et de toutes les maladies qui ont si longtemps conduit au tombeau les sept huitièmes des malades. [illegible] qui ont été [illegible] mortels [illegible]. Et à présent que leurs causes [illegible] sont bien connues, le nombre de leurs victimes est encore immense. Je n'entreprendrai pas une description prolongée de ces maladies; mais une expérience de plus de dix années, et toujours couronnée de succès, m'ayant convaincu de l'efficacité du spécifique contre la fièvre jaune, je l'offre au public dans l'entière confiance que j'ai de sa supériorité sur toute autre méthode connue.

L'office du docteur MARCHAND est rue de Bourbon, au coin de la rue St. Louis, où il sera depuis le jour jusqu'à sept heures, et depuis onze heures jusqu'à trois. Il donnera aussi ses soins aux maladies secrètes dans tous leurs degrés. [illegible] sans douleur, la mal de dents, considéré comme maladie de période. 20 juillet

A VENDRE par les soussignés:
Vins de Marseille en barriques et 1|2 barriques,
Vins de Montferrant, en barriques,
Do de St. Julien Médoc,
Do de Lasvilla,
Do de St. Emilion,
Do de Madère, en quarts de pipes,
Do d'Oporto, en quarts de pipes,
Genièvre de Hollande en pipes, barils et demi-jeannes,
Cognac ème. pureve, en 1|2 pipes et quarts.
3 a J. F. BERCIER & Co. 54, Ville Levée.

Compagnie et Banque du Canal de la Nouvelle-Orléans.
9 Aout 1843.

CETTE Banque tire sur New York.
10 aout N. H. WILKINSON, Caissier.

BANQUE DE LA LOUISIANE.
Nouvelle-Orléans, le 9 aout 1843.

CHANGE—Cette Banque tire sur Londres et New York.
10 aout WM. K. LEVERICH, Caissier.

MARCHANDISES SECHES.

NORTH & BROTHERS—reçoivent par le navire Ste. Mary un assortiment de calicots, coton écru, domestiques, coton en bobine, coutils à matelats, draps grande largeur, etc. etc. 9 aout

AU PUBLIC.

Attendu que la conduite de M. Jean Présas, nonobstant l'avis publié dans l'Abeille il y a [illegible] jours par bon nombre de ses créanciers, [illegible] faire connaître au public ce qui a eu lieu entre le dit Présas, son associé feu Pablo Albina et moi.

Au mois d'octobre dernier me trouvant malheureusement arriéré dans mes affaires, et manqué de fournisseurs [illegible], M. Présas sous le masque de l'amitié la plus sincère, m'offrit son appui afin d'obtenir de mes créanciers, dont lui-même faisait partie, un atermoiement qui me permit à force de travail et d'économie de satisfaire à mes obligations. Comptant sur la bonne foi dudit Présas je n'hésitai point à l'autoriser à faire les démarches nécessaires auprès de mes créanciers qui tous, à l'exception d'un seul, m'accordèrent tout d'abord un, deux, trois et quatre ans de délai. M. Présas témoigna tellement de l'amitié pour moi à mes créanciers en leur offrant de son propre mouvement, comme déjà il m'avait offert à moi-même, de m'aider dans le maniement de mes affaires, que mes créanciers aveugles comme moi sur ses véritables intentions, crurent devoir l'autoriser par écrit à recevoir de moi et de mon associé toutes les garanties que nous pourrions donner, en faveur de tous nos créanciers en général pour le payement définitif de nos dettes. Dès lors je dus considérer Présas comme agent de mes créanciers, et nous n'hésitâmes point, mon associé et moi, à consentir en sa faveur et en faveur des personnes qu'il nous indiqua, tant la vente de mes établissemens, sans inventaire aucun, que toutes les hypothèques que nous pouvions donner, bien persuadés que tout cela ne devait servir qu'à garantir nos créanciers en général au prorata de ce que nous devions à chacun d'eux. Mes créanciers ne m'ayant accordé du tems que dans l'espoir que par mon travail je pourrais parvenir à les payer, j'étais loin de penser que je dusse être privé de mon établissement principal encoignure Ste Anne et Levée. Cependant M. Présas ne se trouva pas plutôt nanti des titres qui le rendaient possesseur de tout ce qui m'appartenait, qu'il me chassa de chez moi sans le moindre ménagement, me déclarant que je ne possédais plus rien, que le tout lui appartenait à lui, et insistant en même tems pour que je me présentasse en banqueroute.

Alarmé d'un pareil procédé j'ai dû réunir mes créanciers et leur faire part de ce qui arrivait. Ceux-ci ont fait à ma connaissance auprès de Présas toutes les démarches imaginables afin de lui faire rendre compte de son administration de mes affaires, et de lui faire transférer en faveur de la masse des créanciers les établissemens et les hypothèques que, dans ce seul but nous lui avions passés mon associé et moi. Les créanciers offraient en même tems à Présas de lui rembourser toute avance qu'il put avoir fait pour mon compte et de le dégager de toute responsabilité qu'il put avoir encourue par rapport à mes affaires. Toutes ces démarches n'ont abouti à rien, et aujourd'hui mes créanciers sont convaincus comme moi que M. Présas veut s'approprier tout ce qui nous appartient à feu mon associé et moi, au préjudice de nos créanciers légitimes, victimes comme nous de leur confiance dans M. Présas. La conduite de celui-ci n'exige pas de commentaire: j'espère que le public saura la qualifier comme elle le mérite.

Si
RAMON (†) PLANAS,
marque.

Nouvelle Orléans, le 12 aout 1843.

Sworn to and subscribed before me, this 12 August 1843.
O. P. JACKSON, Judge.

Nous soussignés créanciers de Ramon Planas, certifions véritable en ce qui nous concerne tout ce qui est contenu dans la déclaration ci dessus du dit Ramon Planas.

MANUEL FERNANDEZ,
PABLO FERRUS,
HENRY FERRIS,
G. JORDA,
S. FERNANDEZ,
LORENZO TRAPANI,
MIGUEL BASTART,
P. B. MONTAMAT,
CUCULLU, LAPEYRE & Co., en liquidation.

Sworn to and subscribed before me, this 12th august 1843, by Manuel Fernandez.
14 aout—3 O. P. JACKSON, Judge.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
CONSEIL GENERAL.
ORDONNANCE

Pour amender les ordonnances existantes concernant les droits de Levée dans et pour le port d'Orléans.

Le Conseil Général ordonne ce qui suit:

Article 1er. Résolu qu'à dater du 31 août prochain les droits de Levée ou de Quayage sur les navires et autres embarcations pontées et sur les bateaux à vapeur arrivant de la mer seront fixés comme suit:
Sur chaque navire au-dessous de

75 tonneaux		$ 15
de 75 ton. et au-dessous de	100	20
100 "	125	25
125 "	150	30
150 "	200	40
200 "	250	50
250 "	300	60
300 "	350	70
350 "	400	85
400 "	450	100
450 "	500	115
500 "	550	125
550 "	600	130
600 "	650	135
650 "	700	145
700 "	750	160
750 "	800	175
800 "	900	190
900 "	1000	205
1000 "	1100	220
1100 "	1200	235
1200 et au-dessus,		240

Article 2. Il est de plus résolu, Qu'à dater du 31 aout prochain, les droits de levée sur les bateaux à vapeur naviguant sur le fleuve et qui mouilleront ou atterreront dans aucune partie des limites incorporées du port seront fixés ainsi qu'il suit, savoir:
Sur chaque bateau à vapeur au-dessous de

75 tonneaux		$ 12
de 75 ton. et au-dessous de	100	15
100 "	150	20
150 "	200	30
200 "	250	37
250 "	300	45
300 "	350	52
350 "	400	60
400 "	450	67
450 "	500	75
500 "	550	82
550 "	600	90
600 "	650	97
650 "	700	105
700 et au-dessus		120

Article 3. Il est de plus résolu qu'il ne sera pas permis à aucune pirogue, chalan, barge, bateau ou bateau plat de rester dans le port plus de douze jours, comme il est dit par l'article treize de l'ordonnance approuvée le 21 octobre 1839, sous peine d'une amende de vingt cinq piastres; et il sera du devoir des wharfingers des Municipalités de faire enlever au-delà des limites du port toute pirogue, chalan, barge ou autre embarcation trouvée en contravention de la dite ordonnance, dans les limites de leur Municipalité respective. L'amende ainsi encourue sera recouvrable pardevant toute Cour de justice ayant une juridiction compétente de tout propriétaire, agent ou consignataire de pirogue, chalan ou autre embarcation qui sera ainsi trouvée en contravention, au profit de la Municipalité dans les limites de laquelle l'amende aura été encourue.

Art. 4. Il est de plus Résolu, que dorénavant il ne sera plus permis à aucun chalan, bateau plat, barge ou carcasse de navire ou de bateau, de stationner dans les limites du port plus de vingt quatre heures après déchargement de sa cargaison, sous peine d'une amende de $25, recouvrable comme il est dit ci-dessus; et à l'expiration des vingt quatre heures susdites, il sera du devoir du wharfinger de faire enlever au-delà des limites de sa municipalité, ou de lâcher immédiatement en dérive tout chalan, bateau plat, ou autre embarcation ainsi en contravention à la loi.

Art. 5. Il est de plus Résolu que tout capitaine, propriétaire ou autre, commandant un bateau à vapeur, chalan, barge, bateau plat, ou autre embarcation qui négligera ou refusera d'obéir aux ordres des wharfingers et ne se conformera pas aux ordonnances relatives au port sera passible d'une amende de $25 à $50 par contravention, recouvrable comme il est dit ci-dessus.

Art. 6. Il est de plus résolu qu'à dater du 31 août prochain tout navire, bâtiment avec un tillac ou navire à vapeur, venant de la mer, qui mouillera ou atterrera dans les limites d'une des municipalités et qui aura payé ou sera taxable des droits de Levée par cette municipalité, et qui ensuite se transportera dans les limites d'une des autres municipalités, payera à cette dernière les droits suivans:

Tout navire au-dessus de 750 tons.		3 00 pr. jour.
" "	de 500 à 750	2 50
" "	de 300 à 500	2 00
" "	de 100 à 300	1 50
" au-dessous	de 100 tons.	75

Lesquels droits de Levée devront être collectés journellement et pour chaque jour que ledit navire restera dans le port de la municipalité dans les limites de laquelle il se sera transporté, les jours de déplacement et les jours de départ étant seuls exceptés.

Art. 7. Il est de plus Résolu, Que toutes ordonnance ou parties d'ordonnances contraires à la présente sont et demeurent rappelées.

(Signé,) C. ROSELIUS, Président
Approuvée, 26 mai 1843.
(Signé,) WM. FRERET, Maire.
Nouvelle-Orléans, le 14 août 1843.

CAZADORES DE ORLEANS.

Los individuos de esta compañia que se hallen atrasados en el pago de cotizaciones, tendrán la bondad de soldar sus respectivas deudas, bien sea en manos del Tesorero ó en las del colector de la misma, en el termino de un mes contado desde esta fecha; en la intel gencia, que el que no haya cumplido con este deber en aquella época, será considerado como dimisionado.

Nueva Orleans 15 de agosto de 1843.
Por mandado de la comision administrativa.
A. RIVAS,
15 a Secretario pro tempore.

CHAUX, chaux de Thomaston,
Ciment hydraulique,
Plâtre de Paris, blanc,
Craie à plâtrer et briques à feu,
Actuellement en débarquement et à vendre par
E. SMITH & Co.,
14 aout—3 36, rue du Camp

LES soussignés, partant sous peu pour France et leur magasin de la Nouvelle Orléans devant être fermé jusqu'au mois d'octobre prochain, prient leurs débiteurs de venir régler immédiatement. Les personnes auxquelles ils pourraient devoir peuvent se présenter de suite, elles seront payées. BATAILLE & BIGEY,
98 mai 66, rue de Chartres

CHANGEMENT DE DOMICILE.

BATAILLE & BIGEY, maintenant chez pour leurs achats, annoncent au public que leur magasin, à partir du 1er. octobre prochain, sera transféré rue de Chartres No 66, encoignure Bienville. 3 juillet

ROUES, &c. &c.—Le soussigné a en mains un assortiment consistant en roues de charrettes de 2 à 3 pouces, wagons pour bœufs et chevaux, charrettes lourdes et légères, qu'il vendra à bas prix.
10 juil JAMES D. DENEGRE, 16 Douane

MARCHANDISES DIVERSES—600 sacs Café prime de Rio, 40 sacs Café de Java, 200 caisses Thé, 8 caisses Poivre, 20 caisses Poivre moulu, 30 caisses Sucre, Coton, 20 caisses Sirop de Limon, 10 caisses Confitures assorties, 5 caisses Citrons, 3 caisses Huile de Maudin, 300 rouleaux Corde et Cordage goudronnés, 1000 Dames-jeannes vides, Huile et Blanc de Baleine, Vinaigre de cidre, Peintures jaunes et vertes, 50 barils de ps. blanche, à vendre par J. W. STANTON & Co.
20 juil Encoignure Magasins et Lafayette

V. ALLAIN Jr.,
NEGOCIANT,
Tient son bureau au No. 17, rue Conti
Nouvelle Orléans, 1er. aout

SANGSUES.

SANGSUES—20,000, arrivées par le T. Street et le brick Adolis, venant de Cadix, à vendre à l'entrepôt général un escalier en [illegible] cinq pour les plus [illegible].

Les ordres pour la campagne seront avec tous les avantages portées pour les habitans, rue de l'Esplanade, entre Condé et Royale, No. 96.
27 juil J. P. SOUBISAN.

SANGSUES.

RECU par les derniers arrivages de France, Barcelone et la Havane, 40,000 SANGSUES de choix que l'on vendra aux prix les plus bas. On trouvera pendant toute la saison, A L'ENTREPOT GENERAL de la rue du Quartier No. 46, des Sangsues de première qualité, garanties, à CINQ CENTS et DIX CENTS pièce.

L'entrepôt a établi une succursale, au coin des rues Orléans et Bourbon, afin de faciliter aux habitans du centre de la ville, mais le principal établissement et les Réservoirs sont rue du Quartier, No. 46, entre Condé et Vieille Levée. RENAUD PETITHIEN. 29 juillet

SANGSUES.

SACHANT que les anciens dépôts veulent couler les nouveaux, et M. Trasforest voulant soutenir la concurrence, a fixé le prix de ses sangsues comme suit:

Sangsues	petites,	5 cents.
do	moyennes,	10 cents.
do	belles moyennes,	15 cents.
do	belles,	20 cents.

M. Trasforest prie les habitans de la cité de ne pas confondre son établissement avec celui de la rue du Quartier.
PAUL TRASFOREST,
Rue Royale, No. 300, entre St. Philippe et Ursuline, on prend les billets des première et seconde Municipalité au pair. 3 aout

SANGSUES.

83000 dernièrement reçues par le navire Deucalion.

Le soussigné informe le public qu'il est actuellement prêt à vendre à son Dépôt général, en gros et en détail, toute espèce de Sangsues d'Europe, aux prix les plus modérés. J. B. RUSCONI,
187, rue de Chartres.

Une porte de la rue St. Pierre, à l'ancien magasin d'oiseaux. 20 juillet

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'OCEAN,
Bureau, No. 46, rue du Camp.
Capital comptant $300,000
Assure contre les risques du feu, de la mer et du fleuve.
Wm. A. GASQUET, Président,
Ch. BRIGOU,
24 juillet Secrétaire.

MAIRIE DE LA NLLE. ORLEANS.

AVIS par le présent donné qu'il sera reçu à mon bureau jusqu'au 15 aout courant, des propositions cachetées pour l'éclairage de la Troisième Municipalité, conformément à une résolution passée par le conseil de la dite Municipalité, le 29 juillet 1843.
Nlle. Orléans, le 1er. aout 1843.
2 aout WM. FRERET, Maire.

EAUX MINERALES GAZEUSES.
NOUVEL ETABLISSEMENT.
Rue St Philippe, No. 63, en face la Salle de Bal.

ME. PASDELOUP a l'honneur d'informer le public et en particulier Messieurs les docteurs et pharmaciens, qu'il vient d'établir une fabrique d'Eaux Minérales Gazeuses et qu'il peut fournir cet article à des prix plus modérés et en qualités supérieures qu'il ne l'a été jusqu'ici.

N. B.—On trouvera chez lui les eaux de Vichy, de Seidlitz, de Baréges, etc. etc., entrepôt général rue St. Philippe, No. 63, en face de la salle de bal.

EAU DE SELTZ à une piastre la douzaine.

Dépôt, au magasin de cigares rue Bourbon, encoignure St. Louis, chez M. John Clauzure.

Aussi, chez M. Vialion Sarvinille, à la paroisse St. Jean Baptiste. 2 aout—1m

BUREAU DES ASSESSEURS DES TAXES D'ETAT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS.

LES tableaux des taxes d'Etat sur les propriétés foncières et les esclaves, de cette partie de la paroisse d'Orléans comprenant les municipalités No 1, 2 et 3, seront ouverts le lundi 14 du courant, au bureau des Assesseurs, passage de la Bourse, entre Conti et Bienville, et resteront exposés jusqu'au 13 septembre inclusivement.
14 aout

HOTEL DE LA BAIE ST. LOUIS.

Le soussigné annonce respectueusement à ses amis et au public qu'ayant pris des arrangemens pour la direction de sa maison à Biloxi avec son fils M. H. Milford, il prend charge, pour le reste de l'été, de l'hotel de M. Kling à la Baie St. Louis. La direction entière de l'hotel et de la table à la Baie St. Louis lui est tout à fait confiée, et il ose se flatter que d'après le caractère des arrangemens qu'il a pris, les familles et les personnes qui visiteront cet établissement y trouveront tout ce qui pourra les satisfaire. Le nouveau débarcadère et le nouveau chemin qui conduit à l'hotel sont actuellement en parfait état. Ces améliorations jointes à celles que M. Kling avait déjà faites depuis qu'il avait acheté cet établissement le rendent l'une des résidences d'été les plus agréables de la côte.

Les prix sont comme suit:

Pension par mois		$ 35 00
Do par semaine		10 00
Do par jour		1 50

Vin de Bordeaux à tous les repas.
14 aout—15 EDWARD MILFORD.

400 BALLES Couvertures Françaises de 3 points, pesant 8 1|2 à 3 1|4 livres la paire, à vendre par
J. MAGER, 23, rue St. Louis.

La manufacture française de Zoé Granier fils, prévient que, pour les distinguer des autres fabriques, il sera attaché à chacune de ses couvertures de 3 points, une étiquette ainsi conçue: "Dépôt de Zoé Granier fils, chez J. Mager." Toutes les balles porteront sur l'emballage extérieur, l'étampe de [Zoé Granier fils, Montpellier.]
14 aout—10

SABLE—104 tonneaux convenables pour lâtisses, à vendre à bord du navire Nashville, d'Anvers. S'adresser au capitaine à bord, ou à
14 aout BOUTIN, GALLY & Co. 58 Royale

CHANGE sur Boston—Deux traites sur Boston, à 60 jours de vue, une de $1500 et une de $900, à vendre par
14 aout JARVIS & ANDREWS, 20 Commune

SUCRE—50 caisses Sucre blanc, en débarquement du brick T Street, à vendre par
14 aout P. REYNAUD, 16 Bienville

CIGARES—150 milliers Cigares de marques choisies, composés de Regalias, Canones et Trabucos, en débarquement du brick T. Street, à vendre par
14 aout P. REYNAUD, 16 Bienville

CAFE—246 sacs Café fin vert, en débarquement du T. Street, à vendre par
14 aout P. REYNAUD, 16 Bienville

CAFE—500 sacs Café en magasin, à vendre par
14 aout P. REYNAUD, 16 Bienville

CIGARES—500,000 Cigares de toute qualité, en magasin, à vendre par
14 aout P. REYNAUD, 16 Bienville

ANISETTE française—8 paniers à vendre par
14 aout P. REYNAUD, 16 Bienville

75 ROULEAUX cuir à semelles, à vendre par
14 aout P. REYNAUD, 16 Bienville

PAPIER à lettre—20 caisses papier à lettre, français, à vendre par
14 aout P. REYNAUD, 16 Bienville

1000 livres Laine du pays, à vendre par
14 aout P. REYNAUD, 16 Bienville

50 caisses Vin blanc (Sauterne) à vendre par
14 aout P. REYNAUD, 16 Bienville

MIANZA ET COMPETENCIA. Régalias en débarquement du brick Thomas Street, de la Havane.

TABAC en feuilles, VIN DE SHERRY, supérieur, importé directement en 1834, à vendre par
J. N. RICULFI,
12 aout—2 No. 118, rue Bienville

AVIS.

LA maison de commerce connue en cette ville sous la raison de DEVILLERS FRERES & DARMENTON, est dissoute d'un commun accord depuis le premier de ce mois, en vertu d'un acte de dissolution passé devant Félix Maureau, notaire public, en date de ce jour. J. B. Devillers, reste chargé de la collection de tous les comptes dûs à la maison; en conséquence, les personnes qui doivent à la dite maison sont invitées à se présenter pour régler leurs comptes, comme aussi les créanciers pour être payés de ce que la dite maison peut leur devoir.
Nouvelle Orléans, le 11 aout 1843.
DEVILLERS FRERES & DARMENTON.

LE soussigné prévient le public et ses amis qu'il continuera le même genre d'affaires en son propre nom à partir de ce jour.
Nouvelle Orléans, le 11 aout 1843.
12 aout—3 J. B. DEVILLERS.

LE soussigné ayant acheté de Jean Fralon, la boulangerie située rue Bourbon, No. 3/3, prie les personnes qui ont des bons de pain ou autres réclamations à faire, de se présenter dans le délai d'un mois, à la dite boulangerie.
Nouvelle Orléans, le 12 aout 1843.
12 aout—3 JN. SCHWEITZER.

CIRE d'Abeille—5 sacs, en débarquement du steamboat Missouri, à vendre par
MERLE, BEYLLE & Co.
3 aout 45, Vieille Levée.

AUX amateurs de bonne absynthe.—50 caisses Absynthe Suisse, de qualité très supérieure à vendre par
3 a J. F. BERCIER & Co. 54, Vieille Levée.

GRAINES des Canaries—3000 livres, fraiches, à vendre par WM. DINN,
3 aout 11, Commune.

FARINE—200 barils de St. Louis, en débarquement et à vendre par HARROD, DARLING & Co,
3 aout 49, Commune.

BRODEQUINS—30 caisses, en débarquement de la barque Nancy W. Stephens, comprenant un assortiment de qualités et dimensions, à vendre à bas prix par
3 aout A. F. DUNBAR & Co.

LE soussigné, seul agent de Monsieur Eugène Larrieu, propriétaire du Château Haut Brion, pour la vente du "Grand Vin ter. cru Château Haut Brion" prévient les amateurs de cet excellent vin qu'il en a réduit les prix au-dessous du prix coûtant. J. E. LOREILHE,
9 aout Encoignure Royale et Douane

CHAPEAUX—10 caisses chapeaux casimir noir, nouvelle mode, reçues par le navire Ste Mary, à vendre par
8 aout FROST & Co. 10 Magasins

JAMBON—120 barriques, caisses, épaules et plats-côtes, en magasin et à vendre par
7 aout JOHN R. SHAW & Co. 24 Poydras

CORDES, ficelle et cordes d'emballage—100 pièces toile, 350 rouleaux cordes, et 50 balles ficelle, en magasin et à vendre par
7 aout JOHN R. SHAW & Co. 24 Poydras

WHISKEY de Monongahela—10 barils vieux whiskey de premier choix, à vendre par
7 aout JOHN SHAW & Co. 24 Poydras

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS—65 caisses comprenant un assortiment général de qualités et grandeurs. 55 caisses brodequins pour hommes, 30 caisses do pour femmes, 20 do. do. pour enfans, actuellement en débarquement du navire Atlas et à vendre à bas prix par
7 août A F DUNBAR & co. 18 Douane.

BRODEQUINS—30 caisses New-Jersey Russett, en débarquement du navire St. Mary et à vendre par
7 août FROST & co. 10 Magasins.

CHAPEAUX CASIMIRS NOIRS pour hommes en débarquement du navire St. Mary et à vendre par
7 août FROST & Co. 10 Magasins.

HUILE de baleine raffinée—40 bls. épurée d'hiver, à vendre par JARVIS & ANDREWS,
9 aout 20, Commune.

PLOMB DE CHASSE—Plomb à chevreuil et petit plomb, de la marque de Youle, numéros assortis, en débarquement du navire St. Mary et à vendre par
9 août J. ALBERT, 22 rue St. Louis

TOILE à voile de coton—Toile à voile de coton, de John Colt, de No. 2 à 10, en débarquement du navire St. Mary et en magasin, à vendre par
9 aout J. ALBERT, 22 rue St. Louis

BEURRE—40 barillets prime de Goshen, pour famille, à vendre en débarquement du navire St Mary, par
FOSDICK & BROTHER,
8 aout 56 Camp

CIDRE—10 barils très supérieure, en débarquement du navire St. Mary, à vendre par
FOSDICK & BROTHER,
8 aout 56 Camp

POTS A FLEURS—2000 très supérieurs, en jeu de trois pots de 9, 7 et 5 pouces, à vendre pour clore une consignation par WM. DINN,
2 aout 11, rue de la Commune.

BACON—30 barriques et 8 boucauts jambons et épaules en magasin, à vendre par C. DOANE & Co.
18 juil 60, Poydras

HUILE de graisse—10 barils, à vendre par
CHS. DOANE & Co.
18 juillet 60, Poydras

BEURRE de l'Ouest—16 barillets en débarquement à vendre par CHAS. DOANE & Co.
18 juillet 60. Poydras

INDIGO—6 surons de caracas en débarquement de la barque Washington, à vendre par
ROBERTS & HALL,
18 juil 74 Magasins

BOTTES, Souliers et Brodequins—246 caisses actuellement en débarquement des navires Essex et Antwerp de Boston, et comprenant un assortiment des articles ci-dessus, convenables pour la ville et la campagne, à vendre à bas prix par
18 juil A. F. DUNBAR & Co. 18 Douane

MARCHANDISES sèches à bon marché—75 colis marchandises sèches à très bon marché et très convenables, en débarquement des navires Memphis et Auburn, à vendre pour du comptant par PEET & MORTON,
21 juin 17, Chartres.

AVIS LEGAUX.

Succession de Louis Labranche.

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse St. Charles—Cour des Preuves—18 juillet 1843.

La Cour étant ouverte, fut présent l'honorable J. L. Labranche, juge.

Sur motion de Félix Grima, avocat de Cécilia Pissros, veuve de feu Louis Labranche, administratrice de la succession dudit défunt épousant par laquelle [illegible] une assemblée des créanciers de ladite succession, il est ordonné et décrété qu'une assemblée des créanciers de la succession de feu Louis Labranche ait lieu après les publications ordinaires requises par la loi, devant le juge, ex officio notaire public, dans et pour la paroisse St. Charles, mercredi le seizième jour d'août prochain (1843) à dix heures du matin, à l'effet de prendre en considération le sujet de ladite pétition et délibérer sur les affaires de ladite succession.

Et il est de plus ordonné et décrété que M. F. Chaix soit nommé avocat pour représenter les créanciers absens de ladite succession.

Par ordre de la Cour,
J. L. LABRANCHE,
12 juillet—3 en 30 Greffier ex-officio.

No 15,050.—Mme P. Marchand vs. ses créanciers.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans.—Présent l'honorable Charles Maurian, juge.—La cession de biens par l'insolvable est acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers.—Que lesdits créanciers s'assemblent en l'étude de Amédée Ducatel, notaire public, le 18 soût présent mois, pour y délibérer sur les affaires de ladite insolvable, et en même temps que toutes poursuites contre sa personne et contre ses biens soient et demeurent suspendues.

Par ordre de la Cour.—Bureau du Greffier.
Nouvelle-Orléans, le 2 aout 1843 C. WEYSHAM,
4 aout—3 en 10 Député Greffier

Succession de Jacques Blain.

LES créanciers de la dite succession sont notifiés d'avoir à présenter leurs réclamations immédiatement au soussigné, R. L. SEJOUR,
5 aout—3f en 10j Enc. St. Pierre et Remparts, 196

Vente par le Marshal.

Laurent Millaudon vs. Joseph Pilger et F. Shwab.

AVEC le consentement des parties, j'exposerai en vente publique, le 16 aout 1843, à midi, dans la rotonde de la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale,

L'esclave, statu libre, nommée LIZA, âgée d'environ 30 ans.

La dite esclave ayant droit à sa liberté lorsqu'elle aura payé une somme de deux cent piastres et les intérêts. Vendue pour satisfaire le jugement rendu dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: comptant.
1 aout—3 en 10j C. CLAIBORNE, Marshal.

Eaux Minérales Gazeuses Artificielles, de qualité supérieure.
ANCIEN ETABLISSEMENT.

L. DELOCHE, pharmacien, a l'honneur de prévenir ses clients, ainsi que le public de la Louisiane, qu'il continue comme par le passé à fabriquer des Eaux Minérales Gazeuses Artificielles, telles que Eau de Seltz, de Vichy, de Spa, de Baréges, etc. etc. Il apportera tous ses soins à cette fabrication, et s'efforcera, par la bonne qualité de ses produits et la modération de leur prix, à mériter la continuation du patronage des nombreuses personnes qui ont bien voulu jusqu'ici l'honorer de leur confiance.

Afin de populariser l'emploi de l'Eau de Seltz, dont l'usage est si utile dans le cours de la saison d'été, il a mis cette eau au prix d'une piastre la douzaine de bouteilles (verre non compris).

Encoignure des rues Dumaine et Bourbon.
3 août—1m

BANDES DE BILLARDS—NOUVEAU PROCÉDÉ.
M. ANTOGNINI, Menuisier Billardier.
RUE BOURBON, No. 366,

OFFRE au public un nouveau procédé pour garnir les bandes de billard. Ce procédé qui n'appartient qu'à lui seul, a l'avantage d'empêcher les billes de sauter et d'être d'une solidité à toute épreuve. Il est garanti pleinement par M ANTOGNINI qui n'en reçoit le prix que lorsque la supériorité en a été constatée. Il a été déjà mis en usage dans plusieurs des principaux établissemens de cette ville et il a donné les résultats les plus satisfaisans.

Les personnes de la campagne qui désirent faire garnir les bandes de leurs billards, n'auront qu'à envoyer ces bandes, et les billes ci-dessus; elles seront mises en état et renvoyées dans le plus bref délai.

M. ANTOGNINI offre également à vendre plusieurs bons billards d'occasion, français et américains; aussi draps de billard, queues, billes jeux de trente-et-un, etc.
3 juillet—3m

PLATS COTES—45 barriques supérieure, à vendre en magasin par WORSLEY & FORMAN,
12 aout 75, Tchoupitoulas

WHISKEY rectifié—150 barils en magasin, et à vendre par WORSLEY & FORMAN,
12 aout 75, Tchoupitoulas

VIEUX whiskey de Bourbon—20 barils très supérieur, à vendre par WORSLEY & FORMAN,
12 aout 75, Tchoupitoulas

FARINE—75 barils farine fraîche en bon ordre à vendre par WORSLEY & FORMAN,
12 aout 75, Tchoupitoulas

TOILE et corde d'emballage—300 pièces et rouleaux à vendre par WORSLEY & FORMAN,
12 aout 75, Tchoupitoulas

FICELLE—30 balles et caisses, à vendre par
WORSLEY & FORMAN,
12 aout 75, Tchoupitoulas

JEANS et Linseys—20 balles qualité supérieure manufacture du Kentucky, à vendre par
12 aout WORSLEY & FORMAN, 75 Tchoupitoulas

EPICES—Poivre, gingembre, clous de girofle, muscade, casse, moutarde, &c. à vendre par
12 aout ROBERTS & HALL, 75, Magasins.

VINS de Madère, Pico Madère, Canaries en pipes, demi pipes et quarts, Sherry et porto en caisses, à vendre par ROBERTS & HALL,
12 aout 75, Magasins.

THE—Impérial, poudre à canon, Hyson et Jeune Hyson, Pouchong et Souchong en caisses de 50, 40, 12, 13 et 6 livres, en magasin et à vendre par
12 aout ROBERTS & HALL, 75 Magasins.

LIQUEURS du Pays—Rum de la Jamaïque, imitation de preuve, whiskey d'Irlande et genièvre en pipes et barils, à vendre par ROBERTS & HALL,
12 aout 75 Magasins.

FLANELLE DE CANTON—23 caisses caisses dernièrement reçues, à vendre par
HARROD, DARLING & co.
12 aout 49 Commune

TOILE DE HAMILTON—30 balles 37 pouces, à vendre par HARROD, DARLING & co,
12 a 49 Commune

SUCRE en poudre—50 barils en débarquement du navire Atlas, de Boston, à vendre par
10 aout NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier.

MOUCHOIRS—10 caisses soie et coton, à vendre par
NORCROSS & FOSDICK,
10 aout 40, rue Gravier

SACS de Pitre—25,000, en magasin, à vendre par
NORCROSS & FOSDICK,
10 aout 40, rue Gravier.

CIGARES—75,000 cigares Principe et Canones, à vendre par NORCROSS & FOSDICK,
10 aout 40 rue Gravier.

CLOUS—300 barillets fer de Suède, à vendre par
10 aout NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier.

ANISETTE—300 paniers anisette de Bordeaux, à vendre par A. DURAND,
10 aout 7 rue Conti.

IMITATION de vin de Porto, à vendre par
10 aout A. DURAND, 7 Conti.

VIN BLANC—50 caisses, à vendre par
10 aout A. DURAND, 7 Conti

EAU DE VIE de pêches, à vendre par
10 aout A. DURAND, 7. Conti.

CIGARES—25,000 cigares de la Havane, à vendre par
10 aout A. DURAND, 7, Conti.

CAFE de la Havane—300 sacs café de la Havane, première qualité, en magasin et à vendre par
A. DURAND, 7, rue Conti

GENIEVRE assorti, à vendre par
10 aout A. DURAND, 7. Conti.

CIRE d'abeille—3 barriques, à vendre par
9 aout HEWITT, HERAN & Co., 65, Camp

GRAISSE—Prime en barils et barillets, à vendre par
9 aout HEWITT, HERAN & Co., 65 Camp

FARINE fraîche, à vendre par
9 aout HEWITT, HERAN & Co., 65, Camp

BACON—Jambons, plats côtes, épaules &c. à vendre par HEWITT, HERAN & Co.
9 aout 65, Camp

TOILE et corde d'emballage, à vendre par
9 aout HEWITT, HERAN & Co., 65, Camp

CAFE de Rio—30 sacs en magasin et à vendre par
9 aout LINDLEY & RUSSELL, 93, Tchoupitoulas

GRAISSE—70 barils et 90 barillets, à vendre par
9 aout LINDLEY & RUSSELL, 93, Tchoupitoulas

BEURRE de l'Ouest en barils et barillets, à vendre par
9 aout LINDLEY & RUSSELL, 93, Tchoupitoulas

BŒUF—100 barils prime et 10 do à l'inspection et à vendre par LINDLEY & RUSSELL,
9 aout 93, Tchoupitoulas

PORC mess et prime à l'inspection, à vendre par
9 aout LINDLEY & RUSSELL, 93, Tchoupitoulas

CORDE d'emballage—22 rouleaux du Missouri, à vendre par LINDLEY & RUSSELL,
9 aout 93, Tchoupitoulas

TOILE à voile de Russie et d'Angleterre—Toile de Russie de la manufacture impériale et de PistaiFoff, Nos. 1 à 6, de 20 et 24 pouces.
Toile anglaise de tous numeros, constamment en mains et à vendre par J. ALBERT,
9 aout 22, St. Louis

VERRES A VITRES—200 caisses verres à vitres de Baltimore, de toutes grandeurs, à vendre par
9 aout J. ALBERT, 22, rue St. Louis

AMANDES douces—5 balles à coques tendres, à vendre par J. E. LOREILHE,
9 aout Encoignure Royale et Douane

PRUNES de Bordeaux—72 boites en ferblanc de 9 livres chaque, nouvellement reçues et à vendre par
J. E. LOREILHE,
9 aout Encoignure Royale et Douane

COFFRES FORTS, à l'épreuve du feu—De la manufacture de Robertson & Rich, patentés et améliorés, de grandeurs moyennes et petites, en débarquement du brick Petonic, à vendre par ISAAC BRIDGE,
7 aout 76, Magasins

THE—300 caisses différentes descriptions, à vendre par NORCROSS & FOSDICK,
40, Gravier.

SUCRE—360 barils et caisses raffiné, en magasin et à vendre par
5 aout NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier.

GENIEVRE de Hollande—16 pipes, marque Anana, à vendre par NORCROSS & FOSDICK,
5 aout 40 Gravier.

VIN de Teneriffe—8 1|4 barriques, à vendre par
NORCROSS & FOSDICK,
5 aout 40 Gravier

EAU de Vie de Pêche—10 barils, convenables pour l'usage des bars, à vendre par
5 aout NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier

CORDAGE de Manille—20 rouleaux, petites dimensions, à vendre par NORCROSS & FOSDICK,
5 aout 40 Gravier.

CIGARES—75,000 principe et commune, à vendre par
NORCROSS & FOSDICK,
5 aout 40, Gravier.

FOULARDS et Mouchoirs—11 caisses jolis dessins, à vendre par NORCROSS & FOSDICK,
5 aout 40, Gravier.

SACS en pitre—20,000 sacs en pitre en magasin et à vendre par NORCROSS & FOSDICK,
5 aout 40, Gravier

CLOUS—300 barriques fer de Suède de Boston, en magasin et à vendre par NORCROSS & FOSDICK,
5 aout 40, Gravier

CHARRUES—50 patentées de Massachusetts, à vendre par NORCROSS & FOSDICK,
5 aout 40, Gravier.

RESINE et Brai—75 barils, à vendre par
NORCROSS & FOSDICK,
2 aout 40, Gravier

BOTTES et Brodequins—27 caisses, reçues par le navire Atlas, à vendre par FROST & Co.
5 aout 10, Magasins.

DES chaudières à sucre en fer battu sont demandées par R. BRUGIER,
5 aout 9, rue St. Louis

MAQUEREAUX nouveaux, No. 3, en débarquement du navire Atlas, à vendre par
5 a J. F. BERCIER, 54, Vieille Levée.

MARCHANDISES de Coton—3 caisses convenables pour le marché mexicain, à vendre par
15 juil GEO. GREEN & BROTH, 82 Gravier

CHECK sur New-York, à vendre par la Compagnie d'Assurance Maritime de l'Ouest et contre l'incendie.
26 juillet

PRODUITS DE L'OUEST—160 barils porc mess à l'inspection, 100 barils jambons de Cincinnati pour famille, 21 do enveloppés, 30 barriques jambons plats côtes et épaules de Cincinnati, 40 caisses saindoux de Cincinnati, 30 barils bœuf, 10 barils graisse, 30 barriques bœuf de l'Ouest en glacière, 30 jarres de de 10 à 40 livres chaque, 15 barillets de tabac de Cincinnati pour nègre, 6 manœuvres très-sûres à la livre, 8 barils alcool, 25 pour 0|0 au dessus de la preuve, à vendre par HARTWELL, KIDDER & CARMAN,
1 aout 44, Poydras.

VENTES DE SHERIF.

Jean Delassize vs. Jno. Watkins.

COUR DE DISTRICT—En vertu de deux aliàs writs de fieri facias à moi adressés par l'honorable Cour de District du second district judiciaire dans et pour la paroisse St. Jacques, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, lundi le 18 septembre 1843, à midi,
ANGUS, nègre âgé d'environ 34 ans.
CHARLOTTE, négresse âgée d'environ 45 ans.
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions, comptant.
D. AUGUSTIN,
15 aout—3 en 30 Shérif de la paroisse d'Orléans

Loring Thayer vs. James Littlefield & Darius Littlefield.

COUR DE DISTRICT—No. 20,031—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de District du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, samedi deux septembre 1843, à midi, la propriété ci-après décrite, savoir:

Un certain lot de terre No. Un, situé au faubourg Delord, sur la rue des Magasins, près de la rue Duplantier, mesurant trente un pieds de face et trois quarts de la rue des Magasins, sur quatre vingt dix huit pieds trois pouces de profondeur, comme il appert d'un plan dressé par Benjamin Buisson, voyer, daté du 27 février 1835, et déposé en l'étude de Jules Mossy, notaire public de cette ville, dans le livre des plans No 10

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Cette criée étant la seconde et dernière, ledit lot de terre sera définitivement adjugé au plus offrant et dernier enchérisseur pour le prix qui en sera offert, à douze mois de crédit; l'acquéreur fournissant son obligation avec caution suffisante, portant intérêt à cinq pour cent par an, et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
A. SIDNEY LEWIS,
14 aout—3f en 14j Shérif de la Cour de District.

La Banque de l'Union de la Louisiane vs. James Desban.

COUR DE PAROISSE—No. 14,344—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale dans cette ville, vendredi, le vingt-cinq août 1843, à midi, la propriété ci-après décrite, saisie dans l'affaire ci-dessus, savoir:

Un certain lot de terre ensemble les édifices et toutes les améliorations qui s'y trouvent et qui y appartiennent, situé rue Edward, entre les rues Magasins et Constance au faubourg Lacourse de cette ville, et désigné par le No. douze de l'ilet No. 62, sur un plan dressé par S. Lafon, et déposé en l'étude de P. Pédesclaux, anciennement notaire public de cette ville, et mesure, mesure française, soixante pieds de face à la rue Edouard, sur 150 pieds de profondeur. Et que ante actions du fond capital de la Banque de l'Union de la Louisiane

Conditions: cette criée étant la seconde et dernière, la propriété ci-dessus décrite sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur pour le prix qui en sera offert à douze mois de crédit, l'acheteur fournissant son obligation avec caution bonne et suffisante portant intérêt à raison de dix pour cent l'an et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
D. AUGUSTIN,
7 aout—3f en 14j Shérif de la paroisse d'Orléans.

No. 1446—Les héritiers de Fletcher vs. les exécuteurs de Cavelier Sr. et al.

COUR DE DISTRICT—En vertu d'un alias pluries writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de District du Troisième District, de la paroisse de Bâton Rouge, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville, mercredi le 30 août 1843, à midi:

Tous les droits, titres et intérêts des héritiers de Daniel Clarke, dans les onze douzièmes indivis des propriétés ci-après décrites, d'après un plan du faubourg St. Jean, dressé par Bmy. Lafon, daté du 16 juin 1809, et déposé en l'étude de P. Pédesclaux, notaire, par acte du 9 juin 1809, savoir:

1o. Dans l'ilet No. 7, les lots 1, 2 et 4, mesurant chacun 60 pieds de face à la rue Washington, sur 120 pieds de profondeur.

La moitié du lot No. 8, joignant le lot No. 4, mesurant 30 pieds de face à la rue Washington, sur 120 pieds de profondeur.

Le lot No. 9, mesurant 60 pieds de face à la rue Lepage, sur 180 pieds de profondeur.

2o. Dans l'ilet No. 8, le lot No. 1 mesurant 120 pieds aux rues St. Jean, Washington et Broad, et 148 pieds sur l'autre portion.

3o. L'ilet No. 13, mesurant 302 pieds à la rue St. John, 300 pieds à la rue Washington, 245 pieds à la rue Sixième et 192 pieds à la rue Seventh.

4o. Dans l'ilet No. 14, le lot No. 2, mesurant 60 pieds de face à la rue Washington, sur 190 pieds de profondeur, et le lot No. 12 mesurant 60 pieds de face à la rue Lepage, sur 190 pieds de profondeur et face à la rue Sixième.

5o. Dans l'ilet No. 16, le lot No. cinq, mesurant soixante pieds de face à la rue Lepage, sur 117 pieds de profondeur et face à la rue Cinquième, et 134 pieds sur la ligne de l'autre côté.

6o. Dans l'ilet No 17, les lots 1, 2, 3, 4 et 5 mesurant chacun 60 pieds de face à la rue Washington, sur 120 pieds de profondeur.

Le lot No. 6 mesurant 60 pieds de face à la rue Sixième, sur 150 pieds de profondeur; les lots Nos. 9, et 10, mesurant chacun 60; pieds de face à la rue Lepage, sur 120 pieds de profondeur.

7o. Dans l'ilet No. 18, le lot No. 1, mesurant 60 pieds de face à la rue St. Jean, sur 120 pieds de profondeur et face à la rue Sixième.

Les lots Nos. 8, 9 et 10, mesurant chacun 60 pieds de face à la rue Washington, sur 160 pieds ce profondeur plus ou moins.

8o. Dans l'ilet No. 23, les lots Nos. 3, 4 et 5, mesurant chacun 60 pieds de face à la rue Washington, sur 120 pieds de profondeur.

9o. L'ilet No 24, mesurant 300 pieds de face aux rues Washington, Lepage, Quatrième et Cinquième.

10. L'ilet No. 25 mesurant 300 pieds à la rue Lepage, 22 pieds à la rue Quatrième, et 1 8 pieds et demi à la rue Sixième, et environ 300 pieds sur le côté contigu à l'ilet 33.

11. Dans l'ilet No. 26, les lots Nos. 2, 3, 4 et 5, mesurant chacun 60 pieds de face à la rue Washington, sur 120 pieds de profondeur; les lots Nos. 7, 8, 9, 10 et 11 mesurant chacun 60 pieds de face à la rue Quatrième, sur 130 pieds de profondeur; le lot No. 14 ayant 66 pieds de face à la rue Quatrième, sur 150 pieds de profondeur, rétrécissant dans le fond à une largeur d'environ 7 pieds.

Les lots 7 et 8 ayant chacun 60 pieds de face à la rue Troisième, sur 150 pieds de profondeur. Le lot No. 11 ayant 27 pieds de face à la rue Troisième, sur 150 pieds de profondeur, s'élargissant dans le fond à une largeur de 67 pieds.

12. Dans l'ilet No 30, les lots Nos. 4, et 5, mesurant chacun 60 pieds de face à la rue St. Jean, sur 120 pieds de profondeur; les lots 7, 8, 9, 10 et 11 mesurant chacun 60 pieds de face à la rue Washington, sur 120 pieds de profondeur.

13. Dans l'ilet No 31, les lots Nos. 1, 2, 3, 4 et 5, mesurant chacun 60 pieds de face à la rue Washington, sur 120 pieds de profondeur; le lot No. 7 mesurant 32 pieds de face à la rue Deuxième, sur 120 pieds de profondeur près du fond. Les lots Nos. 6 et 8 mesurant ensemble 120 pieds plus ou moins de face à la rue Troisième, sur 120 pieds de profondeur, rétrécissant dans le fond.

14. L'ilet No. 32 appelé "le Ropewalk," une portion de terre oblongue, mesurant 60 pieds de largeur à chaque extrémité, et traversant de la rue Seconde à la rue Sixième, à peu près 1400 pieds de longueur.

15. Dans l'ilet 33, le lot No. 2, mesurant 60 pieds de face à la rue Washington, sur 120 pieds de profondeur, plus ou moins.

Le lot No 8 mesurant 70 pieds plus ou moins de face à la rue Deuxième, sur 150 pieds de profondeur, rétrécissant dans le fond.

16. Dans l'ilet No. 34, le lot No. 1 et la moitié du lot No. 2, contigus, mesurant ensemble 90 pieds de face à la rue St. Jean, sur 120 pieds de profondeur; et les lots Nos. 10, 11, 12, 13 et 14 mesurant chacun 60 pieds de face à la rue Washington, sur 120 pieds de profondeur.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Cette criée étant la seconde et dernière, la propriété ci-dessus décrite sera adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix qui en sera offert, à douze mois de crédit, l'acquéreur fournissant son obligation avec caution bonne et suffisante, portant intérêt à raison de cinq pour cent l'an, et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
D. AUGUSTIN,
12 aout—3 en 14 Shérif de la paroisse d'Orléans

W. T. Thompson vs. L. A. Nadaul.

COUR DE CITE—No. 2,350—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Cité de la ville de Lafayette, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, le lundi quatre septembre 1843, à midi, :

Un certain lot de terre situé au faubourg Annonciation, dessus de cette ville, formant la moitié du lot No. 2, de l'ilet No 50, borné par les rues Constance, Basrin, Magasin et Robin, d'après un plan dressé par B. Lafon, ledit demi lot mesurant 30 pieds de face à la rue Constance, sur 120 pieds de profondeur, touchant d'un côté le lot No. 3, et de l'autre côté l'autre moitié du dit lot No. 2, ensemble les édifices et améliorations qui s'y trouvent.

Aussi—13 actions du fonds capital de la Banque de l'Union de la Louisiane, garanties par hypothèque sur la propriété.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Cette criée étant la seconde et dernière la propriété et les actions ci-dessus décrites seront adjugées au plus offrant et dernier enchérisseur pour le prix qui en sera offert, à douze mois de crédit, l'acquéreur fournissant son obligation avec caution bonne et satisfaisante, portant intérêt à raison de cinq pour cent l'an et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
D. AUGUSTIN,
2 aout—3 en 14j Shérif de la paroisse d'Orléans.

COUR DE PAROISSE—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans dans l'affaire de Mme. Manleville Marigny née Louise Sophronie Claiborne vs. son mari, No. 14716 il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale en cette ville, mardi le 15 août 1843, à midi,
La négresse Marie Bouise, âgée d'environ 15 ans.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions, comptant.
D. AUGUSTIN,
2 aout—9 Shérif de la paroisse d'Orléans

BOIS DE CONSTRUCTION ET
BOIS DE PLANCHER EMBOUVETE.

CONSTAMMENT en mains au moulin de
DEPOUILLY,
31 juil Encoignure Carondelet et Villeré.

MADRAS—Un envoi de mouchoirs Madras, de toutes couleurs, convenables au débit de la ville et de la campagne, récemment reçus et à vendre par
H. DE GOER & RIFFLARD,
31 juil 25 Chartres

GENIEVRE—10 pipes genièvre de Hollande, marque de l'Etoile, en débarquement du brick Harriet, d'Amsterdam à vendre par O. H. MIESEGAES,
31 juil 24 Vieille Levée

CLOUS—500 barillets de fer de Suède, en débarquement de la barque Nancy W. Stevens, de Boston, à vendre par O. H. MIESEGAES,
31 juil 24 Vieille Levée

HUILE—25 barils huile d'éléphant, épurée, en débarquement et à vendre par HARROD, DARLING & Co
21 juillet 49, Commune.

TABAC—172 balles Vuelta de Abajo, à vendre en magasin par E. TROISGROS,
19 juil 26, Vieille Levée.

SUCRE—176 caisses blanc de la Havane, à vendre en magasin par E. TROISGROS,
19 juil 26, Vieille Levée.

CORDAGE de Manilles de toutes dimensions, à vendre par GEO E CLIFFORD,
7 juil 47, Poydras.

CLOUS en fer de Suède, dimensions assorties, à vendre en magasin par
7 juil GEO. E. CLIFFORD. 47 Poydras

FARINE—176 barils pleinement inspectée, superfine de St. Louis, à vendre par S. & J. P. WHITNEY,
7 juil 73, Camp.

CHANDELLES—60 caisses, en débarquement de la barque Charles-Williams, à vendre par
7 juillet GEO. E. CLIFFORD, 47, Poydras

EAU DE VIE de Cognac—30 demi pipes 4e. preuve, de différentes marques et garantie, à vendre par
J. F. BERCIER & Co,
7 juil 54, Vieille Levée.

GENIEVRE de Hollande—Quelques pipes marque steamboat, garanti, à vendre par
J. F. BERCIER & Co,
7 juil 54, Vieille Levée.

DROGUERIES.—Reçu dernièrement: Gomme arabique blanche choisie, Gomme Sénégal, belle, en gros morceaux; Camphre raffiné, Moutarde noire crêpée, Camomille anglaise, belle; Alcool, à vendre par
P. CUSACHS,
22 juil encoignure Condé et St. Philippe

PATE PECTORALE de mou de veau, de de Regnauld, de de naffe d'Arable, de de de mou de veau au Lichen, de jujubes, sirop pectoral de naffe, du antiphlogistique de Briant—Importés et à vendre par A. CUSACHS,
22 juil au coin des rues Condé et St. Philippe

COGNAC—30 1|2 pipes et 40 1|4 barriques, en magasin et à vendre par DABAN, QUEYROUZE & co,
7 juil 11 et 13, St. Louis.

BOTTES, &c—156 caisses bottes, souliers et brodequins, reçues par la barque Charles William, de Boston, à vendre par R. G. HOBBS,
7 juil 13, Douane.

SAVON—250 caisses différentes marques, en débarquement de la barque Charles Williams, à vendre par
7 juil TUFTS & HOBART, 20, Douane

PARAPLUIES—12 caisses ginghams, monture en baleine qualité supérieure, 1 caisse 40 pouces, à vendre par
28 juil ISAAC BRIDGE, 76, Magasins.

COFFRES-FORTS en fer—Salamandre patentés et perfectionnés de Robertson et Rich, petites et secondes dimensions, à vendre par
28 juil ISAAC BRIDGE, 76, Magasins.

COUVERTES Françaises 3 points de Montpellier, à vendre par J. ALBERT,
28 juil 22 St. Louis

DAMEJEANNES françaises de cinq gallons, à vendre par J. ALBERT,
28 juil 22 St. Louis

CERISE à l'eau de vie—50 caisses cerises à l'eau de vie, à vendre par J. ALBERT,
28 juil 22 St. Louis.

CHAUX de pierre de Thomaston, actuellement en débarquement et en bon ordre, à vendre en lots à la convenance des acheteurs, par
26 juil GEORGE BEDFORD, 47 Commune

ONGE PERLE en débarquement et à vendre par
P. CUSACHS,
26 juil Encoignure Condé et St. Philippe

PAR LE REGISTER.

Succession de Charles McMillen.
VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENS

MARDI le quinze août 1843, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 30 juin 1843, il sera vendu pour le compte de la succession de Charles McMillen, le lot de terre et les esclaves ci-après décrits, savoir:

Un Lot de Terre, situé au faubourg Ste Marie, dans cette paroisse, à la partie Sud ouest de la rue Poydras, entre les rues St Charles et du Camp, mesurant vingt sept pieds onze pouces et cinq lignes de face à la dite rue Poydras, sur une profondeur de soixante quatorze pieds un pouce et une ligne, entre lignes parallèles, mesure américaine; ledit lot est désigné par le numéro deux, sur un plan fait par Charles F Zimpel, en date du 4 juin 1834, et annexé à un acte passé pardevant William Christy, notaire public de cette ville, le 6 mars 1834. Ensemble avec soixante et onze actions de la Banque des Citoyens, sur lesquelles $3,1 4 sont dues depuis le 1er février 1842.

Peggy, négresse âgée d'environ 50 ans, et sa fille nommée Célestine, âgée d'environ 3 ans.
Nancy, mulâtresse âgée d'environ 21 ans.
Joe, nègre âgé de 12 ans.

Les droits et titres de la succession sur l'esclave Isaac, âgé de 26 ans.

Conditions de la vente—La propriété foncière et les actions comptant; les esclaves, un tiers comptant et la balance à six mois de crédit, en billets agréés par hypothèque et endossés à satisfaction.
W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testamens.

N. B. Les actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant H. B. Cénas, notaire public. 14 juillet—3 en 30j

SUCCESSION de Veuve François Pascalis Labarre.—Vente par le Register des Testamens.—Mardi cinq septembre 1843, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, en vertu de quatre ordres rendus par l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, trois en date du 7 septembre 1842, et un en date du 7 octobre 1842, il sera vendu pour le compte de la succession de veuve François Pascalis Labarre, et afin d'effectuer un partage entre les héritiers, le terrain ci-après décrit, savoir:

Un terrain en cette ville, dans l'ilet compris entre les rues St. Philippe, Royale, Condé et Dumaine, ayant, mesure française, soixante pieds de face à la rue St. Philippe, sur soixante pieds de profondeur (sujet à une correction relativement à la limite du côté de la rue Royale) sur lequel se trouvent deux maisons, l'une à étage en briques et l'autre briquetée entre poteaux, cuisines et dépendances.

Conditions:—Un dixième comptant et la balance à un, deux et trois ans, en billets endossés à la satisfaction des exécuteurs testamentaires, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement, lesquels billets seront divisés par coupons, et en cas de non paiement à échéance, porteront intérêt à raison de huit pour cent par an jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testamens

N. B. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Carlile Pollock, not pub. 4 juil—3 en 30j

Succession de Thomas H. Gorman.
VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

VENDREDI le premier septembre 1843, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St Louis, entre les rues de Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 27 juillet 1843, il sera vendu pour le compte de la succession de Thomas H. Gorman, les esclaves ci-après nommés, savoir:

ABRAHAM, jeune nègre âgé d'environ dix ans;
HENRY, jeune mulâtre âgé d'environ onze ans.

Conditions de la vente:—Une moitié comptant et la balance à six mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque spéciale.
W. F. C. DUPLESSIS.
31 juillet—3 en 30j Register des Testamens

N. B. Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant David L. McCay, notaire public.

Succession de Marie Garcia, épouse de Charles Beaulieu
VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

LUNDI, quatre septembre 1843, à midi, à la Bourse de la Cité rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 29 juillet 1843, il sera vendu pour le compte de la succession de Marie Garcia, épouse de Charles Beaulieu, et aussi pour le compte de la communauté qui a existé entre la dite Marie Garcia et Charles Beaulieu, tous les deux décédés, le lot de terre ci-après décrit, savoir:

Un lot de terre situé en cette paroisse, sur le chemin de Bayou ou rue Washington, de forme irrégulière et ayant cent vingt pieds de face au chemin du Bayou, trois cents pieds de profondeur sur la ligne qui le sépare de la propriété de M. Lambert, cent quatre-vingt sieds de largeur dans le fond, face à la rue Lepage, cent quatre-vingt pieds sur la ligne qui le sépare de la propriété de M. Clark, à gauche, soixante pieds sur une ligne parallèle au chemin du Bayou, s'étendant vers la propriété de M. Lambert, d'où ledit lot a cent vingt pieds sur une ligne perpendiculaire au chemin du Bayou, ensemble les édifices et les améliorations qui se trouvent sur ledit lot.

Conditions de la vente: Un quart comptant et la balance à six, douze et dix huit mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque sur la propriété vendue.
W. F. C. DUPLESSIS.
2 aout Register des Testamens.

N. B.—L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant J. Cuvillier, notaire public.

Succession de Laureano Monroy, b. c. l.
VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

MERCREDI, trente août 1843, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 26 juillet 1843, il sera vendu pour le compte de la succession de Laureano Monroy, b. c. l., afin d'effectuer un partage, les lots de terre ci-après décrits, savoir:

Deux lots de terre situés dans l'ilet compris entre les rues Prytanée, Melpomène, Thersyscore et Coliseum, contigus dans le fond au lot formant l'encoignure des rues Prytanée et Melpomène, mesurant chacun au pied français trente pieds de face à la rue Melpomène, et s'étendant sur une profondeur de cent vingt pieds.

Un lot de terre formant l'encoignure des rues Prytanée et Melpomène, de l'ilet compris entre les rues Prytanée, Melpomène, Therpsycore et Coliseum, ledit lot désigné par le numéro soixante huit sur le plan original dudit faubourg, ledit lot ayant trente pieds de face à la rue Melpomène sur cent vingt pieds de profondeur, et cent vingt pieds de face à la rue Prytanée, sur une profondeur de cent vingt pieds de face à la rue Melpomène, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui sont dessus.

Conditions de la vente:—Un tiers comptant et la balance à six et douze mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS,
29 juillet—3f en 30j Register des Testamens.

N. B.—Les actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant A. Chiapella, notaire public.

SUCCESSION de Catherine Jérome Luchiapella, f. c. l. —Vente par le Register des Testamens—Mercredi le trente août 1843 à midi, à la Bourse de la Cité rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 26 juillet 1843, il sera vendu pour le compte de la succession de Catherine Jerome Luchiapella, f. c. l. afin d'effectuer un partage, le lot de terre ci-après décrit, savoir:

Un lot de terre situé au faubourg Annonciation, de cette ville, dans l'ilet désigné par le numéro soixante sept, compris entre les rues Prytanée, Euterpe, Terpsycore et Coliseum, ayant au pied français trente pieds de face à la rue Prytanée, sur cent vingt pieds de profondeur, ensemble avec les bâtisses qui sont dessus.

Conditions de la vente: Un quart comptant et la balance à six, douze, dix huit et vingt quatre mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque.
W. F. C. DUPLESSIS,
Register des Testamens.

N. B. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant L. T. Caire, not. pub. 29 juil.

Succession de Marie Clarisse Beaulieu, épouse décédée de Drausin Lennon.
VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

JEUDI le trente et un aout 1843, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 26 juillet 1843, il sera vendu pour le compte de la succession de Marie Clarisse Beaulieu, épouse décédée de Drausin Lennon, les esclaves ci-après nommés, savoir:

HANNAH, négresse âgée d'environ 33 ans, et ses deux enfants, Anastasie, mulâtresse âgée d'environ 7 ans, et Charles, jeune nègre âgé d'environ 4 ans et demi.
WINNEY, négresse âgée d'environ 31 ans.
ANTHONY, nègre âgé d'environ 25 ans, nègre de champs.

Conditions de la vente—Un tiers comptant et la balance à six et neuf mois de crédit, payable en billets endossés à satisfaction, assurés par hypothèque spéciale, et en cas de non paiement à échéance, portant intérêt à raison de dix pour cent par an jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS.
29 juillet—3 en 30 Register des Testamens

N. B. Les actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant Jh. Cuvillier, notaire public.

Succession de Wooden S Chappel
VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENS

MERCREDI, trente aout 1843, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 27 juillet 1843, il sera vendu pour le compte de la succession de Wooden S Chappel décédé, la propriété ci-après décrite:

Un lot de terre situé au faubourg Saulet, étant la moitié du lot numéro six de l'ilet numéro trente-et-un, le dit lot de terre ayant, mesure française, trente pieds de face à la rue Calliope, entre les rues Appolo et Bacchus, sur cent cinquante pieds de profondeur, ledit lot étant la portion dudit lot numéro six, la plus près de la rue Bacchus, ensemble avec la maison en bois à étage, cuisine à étage et autres améliorations sur le dit lot de terre.

Conditions de la vente: mille piastres comptant et la balance à un crédit de 4, 8, 12, 16, 20 et 24 mois pour billets endossés à la satisfaction de l'administrateur et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement
W. F. C. DUPLESSIS,
28 juillet—3f en 30j Register des Testamens

N. B. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant T. Tureaud, notaire public.

Succession de Jean Claude Marot.
VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

SAMEDI dix neuf août 1843, à midi, à la Bourse de la Cité rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 11 février 1843, il sera vendu pour le compte de la succession de Jean-Claude Marot,

L'esclave Julie, âgée d'environ cinquante ans, ayant un fort mal de jambe.

Conditions—Comptant.
W. F. C. DUPLESSIS,
Register des Testamens

N. B L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Philippe Lacoste, not. pub. 18 juillet

Succession de Samuel Ray.
VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

SAMEDI dix neuf août 1843, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis entre les rues de Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 14 juillet 1843, il sera vendu pour le compte de la succession de Samuel Ray,

L'esclave Henry, âgé d'environ 30 ans, bon domestique de maison.

Conditions de la vente: une moitié comptant et la balance à six mois de crédit, pour un billet endossé à satisfaction, assuré par hypothèque.
W. F. C. DUPLESSIS,
18 juill—3 en 30 Register des Testamens

N. B Les actes de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Théodore Seghers, notaire public.

Succession d'Adelaïde Lemelle, f. c. l.
VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

MERCREDI le vingt trois aout 1843, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St Louis, entre les rues de Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 20 juillet 1843, il sera vendu pour le compte de la succession d'Adelaïde Lemelle f. c. l.

L'esclave Louis, âgé d'environ quinze ans.
Conditions, comptant.
W. F. C. DUPLESSIS,
Register des Testamens

N. B. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Louis F. Maureau not. pub 22 juillet—3 en 30

Succession de Clementine Bellony, f. c. l.
VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

MERCREDI, treize septembre 1843, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 10 août 1843, il sera vendu pour le compte de la succession de Clementine Bellony, f. c. l., les lots de terre et esclaves ci-après décrits, savoir:

Deux lots de terre situés au faubourg Franklin, près de cette ville, désignés par les Nos. quatorze et quinze de l'ilet No. 65, au plan dressé le 29 mars 1836, par L. Surgi, et demeuré annexé à un acte de vente passé devant Louis Féraud, ci-devant notaire, le 4 avril 1836, ayant chacun, au pied américain trente pieds chacun de face à la rue Prospère, sur une profondeur égale de chaque côté de cent vingt pieds, formant tous trois lignes entre lignes parallèles; ledit ilet No. soixante cinq est entre les rues St. Avide, Mandeville, Prospère et d'Espagne.

Eliza, négresse âgée d'environ 32 ans, avec ses deux enfans nommés Juliette, étant paralysée, âgée de six ans environ, et Théodorin, âgé d'environ trois mois.

Marie, négresse âgée d'environ 54 ans.
Conditions de la vente comptant.
W. F. C. DUPLESSIS,
12 aout Register des Testamens.

N. B—Les actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant Louis F. Maureau, notaire public.

BOUTEILLES VIDES DE TOUTES ESPECES—On achète à l'encoignure Royale et Douane toutes sortes de bouteilles vides et principalement celles de Bordeaux; on les paiera LE DOUBLE du prix ordinaire selon les fera prendre à DOMICILE. 10 juil

CHANDELLES de Suif—50 caisses, à vendre par
J. F. BERCIER & Co.
3 aout 54, Vieille Levée.

PAR LE REGISTER.

COUR DES PREUVES—Attendu que Victor Vidnier a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Jean Jacques Chaumont, Paris, décédé intestat;—Avis est par le présent donné à tous ceux qui cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.
Par ordre de la Cour.
16 aout—3 Register des Testamens.

Succession de Marie Louise alias Aimée Lavenclas.
VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

JEUDI le quatorze septembre 1843, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis entre les rues de Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'hon. Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 10 août 1843, il sera vendu pour le compte de la succession de Marie Louise alias Aimée Lavenclas, la propriété ci-après décrite, savoir:

Un terrain situé en cette paroisse, formant l'encoignure aux rues Richard et de l'Annonciation, mesurant soixante pieds de face à la rue de l'Annonciation, sur cent vingt pieds de profondeur, et cent vingt pieds à la rue Richard, ensemble les bâtisses qui se trouvent dessus.

Conditions: Une moitié comptant et la balance à six et douze mois de crédit, en billets divisés par coupons, endossés à satisfaction et assurés par hypothèque sur la propriété vendue.
W. F. C. DUPLESSIS,
12 aout Register des Testamens.

N. B—L'acte de vente aux frais des acquéreurs pardevant Joseph Cuvillier, notaire public.

Succession de Jean Pierre Jacques Berly alias Stanislas Berly.
VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENS

MERCREDI le treize septembre 1843, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 11 février 1842, il sera vendu pour le compte de la succession de Jean Pierre Jacques Berly alias Stanislas Berly, l'esclave ci-après nommé, savoir:

PRINCE, nègre âgé d'environ trente neuf ans.

Conditions de la vente: Un quart comptant, et la balance à six mois de crédit, pour un billet endossé à satisfaction assuré par hypothèque spéciale sur l'esclave vendu, et le billet en cas de non paiement à échéance, portera intérêt à raison de dix pour cent l'an jusqu'à paiement final.
W. F. C. DUPLESSIS,
Register des Testamens.

N. B. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant L. T. Caire, not. pub. 11 aout

Succession de Jean Louis Gras.
VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENS

JEUDI, le vingt quatre août 1843, à 11 heures de l'après midi par Barthélemy, entre les rues Moreau et Levée, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 11 aout 1843, il sera vendu pour le compte de la succession de Jean Louis Gras,

Les effets mobiliers appartenant à la dite succession, et consistant en meubles, [illegible], une barque, [illegible] avec harnais, un cheval, une vache, &c.
Conditions, comptant.
W. F. C. DUPLESSIS,
12 aout Register des Testamens.

Succession de Mme Johannah W. Blossman
VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

LUNDI quatre septembre 1843, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St Louis entre les rues de Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 1er aout 1843, il sera vendu pour le compte de la succession de Johannah W. Blossman, épouse décédée de Sampson Blossman, les propriétés foncières et esclaves ci après décrits, savoir:

1o. Quatre lots de terre situés sur le chemin de Gentilly à environ deux milles du chemin de fer du Lac Pontchartrain, désignés par les Nos quatre, douze, treize et quatorze sur un plan particulier fait par Louis Bringier, voyer général, le quatre octobre 1836, et déposé en l'étude de L. T. Caire, notaire public, les dits lots de terre mesurant chacun un arpent de face au Bayou Sauvage, sur une profondeur de vingt arpents entre les lignes parallèles; ensemble avec tous les droits, actions et privilèges y attachés, sans aucune réserve ni exception, aussi que l'usage d'un chemin de trente pieds de large, figuré au dit plan, lequel chemin est commun à tous les lots qui y font face.

2o. Un certain lot de terre situé dans cette paroisse, à Gentilly, à environ deux lieues et quart de la ville et désigné par le No. 16, sur un plan fait par Allou d'Hemécourt, le vingt et un janvier 1837, et déposé en l'étude de Jules Mossy, notaire public, lequel lot mesure suivant ledit plan un arpent et cent quatre-vingt pieds de face au chemin de Gentilly, sur une profondeur de dix neuf arpents et un tiers ou trois cent quatre-vingt quatre-vingt pieds, plus ou moins entre lignes parallèles.

3o. Un certain ilet de terre au faubourg Pontchartrain borné par les rues Florides, Maurepas, Campement et Sauvages, et mesurant quatre cent quatre-vingt pieds à chaque rue Florides et Maurepas, et cent cinquante pieds de face aux rues Campement et Sauvages, sur un plan fait par Joseph Pilié, alors voyer de la ville, daté du quatre juin 1831, et annexé à un acte passé pardevant Hughes Pedesclaux, alors notaire public, le treize mai 1834 et sur lequel plan ledit ilet est divisé en huit lots, mesurant chaque lot cent pieds de face sur une profondeur de cent cinquante pieds et cent quatre-vingt dix, quatre-vingt huit, quatre-vingt dix, cent, cent, cent un, deux cent trois cent quatre et cent cinq.

4o. Un certain lot de terre No. 9 dans l'ilet No. 81, situé au nouveau faubourg Marigny, mesurant 30 pieds de face à la rue Ste. Antoine, sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles, mesure française, lesquels lots sont portés par le lot No 8 et de l'autre côté par le lot No. 10, conformément à un plan fait par le voyer de la ville, le 23 mars 1831 et annexé à un acte passé pardevant W. Y. Lewis, not pub., le 2 avril 1831.

5o. Un certain lot de terre No. 9, situé au nouveau faubourg Marigny, dans l'ilet No. 20, entre les rues Français et Champs Elysées, mesurant 60 pieds 8 pouces de face à la rue Victor, sur 130 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, mesure française, ensemble avec les améliorations, tous les droits, actions et privilèges y attachés, conformément à un plan fait par Wm. Bearman, architecte de la ville de la Nouvelle Orléans, daté le 23 juillet 1834 et déposé en l'étude de Wm. Y. Lewis, not. pub.

6o. Un certain lot de terre situé au faubourg Franklin, désigné par le No. 2 de l'ilet No. 8, formant l'encoignure des rues Marigny et Solidelle, lequel lot mesure 60 pieds de face à la rue Marigny sur 120 pieds de face à la rue Solidelle (mesure française) d'après le plan général de la ville, en date du 20 juin 1835 et déposé en l'étude de Théodore Seghers, not. pub.

7o. Un certain lot de terre désigné par le No. 26, sur un plan particulier fait par J. Pilié, alors voyer de la ville, en date du 14 mai 1837, lequel lot est situé [illegible] la rue Planche sur 135 pieds 7 pouces de profondeur, ensemble les améliorations y attachées, ledit plan et les bâtiments qui s'y trouvent.

8o. L'entière, indivise d'une moitié dans 4 lots de terre au faubourg Jackson, ilet No. 11, borné par les rues St. James, Conti, Victor et St. Louis, désignés par les Nos. 1, 2, 13 et 14, sur un plan particulier fait par M. Depouilly, ingénieur, le 6 janvier 1837 et déposé en l'étude de L. T. Caire, not. pub.—Les Nos. 1 et 2 mesurant chaque (mesure anglaise) 30 pieds de face à la rue St. James, et 140 pieds de profondeur, entre lignes parallèles; et les Nos. 13 et 14 mesurant chaque 30 pieds de face à la rue Victor sur 140 pieds de profondeur, aussi les 4 lots sont contigus dans le fond; ensemble avec tous les droits et privilèges y attachés.

9o. 27 lots de terre situés derrière cette ville à droite du chemin qui conduit au Bayou St. Jean, conformément à un plan tracé par J. J. Bourgeois, alors voyer de la première municipalité de la Nouvelle Orléans, en date du 10 avril 1839 et déposé en l'étude de Lucien Hermann, not. pub., et annexé à un acte de vente passé pardevant ledit notaire par Marie Vve. Darby, lesquels lots sont désignés comme suit, savoir: Le lot No. 15 de l'ilet 21, lequel ilet est entre les rues Claiborne, Dartiguey, Lapeyrouse et Laharpe; les lots Nos. 5, 6, 7, 8, 9, 10, 17, 18, 19, 20 et 21 de l'ilet No. 19, lequel ilet est borné par les rues Claiborne, Roman, Lapeyrouse et Laharpe; les lots Nos. 11, 12, 13 et 14 de l'ilet 18, lequel ilet est compris entre les rues Claiborne, Dartiguey, Colombus et Laharpe; les lots Nos. 14 à 20 de l'ilet No. 8, lequel ilet est [illegible] par les rues Columbus, Kerlerec, Prieur et Johnson, et les lots Nos. 6, 7, 8, 9 et 10, [illegible] rues Columbus, Kerlerec, Johnson et Galvez; les dimensions des dits 27 lots apparaissant sur le plan [illegible] de la vente auquel les dits lots seront livrés; la dite [illegible] au moment de la vente.

10. Une jeune négresse nommée Sophie, âgée d'environ 15 ans, domestique de maison et gardienne d'enfant.

Conditions de la vente: Pour les propriétés situées à Gentilly et premièrement et deuxièmement décrites, 1|3 comptant, et la balance à 1 et 2 ans de crédit; les autres propriétés et l'esclave 1|3 comptant et la balance à 6 et 12 mois de crédit, les billets seront endossés à satisfaction et assurés par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS,
3 aout—3 en 30j Register des Testamens

N. B. Les actes de vente aux frais des acquéreurs, par devant L. F. Maureau, notaire public.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de François Grandchamps—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Antoine Delpeuch et Gustave Consent, administrateurs de la succession de François Grandchamps, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour, W. F. C. DUPLESSIS,
11 aout Register des Testamens

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de Joel F Randolph—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Daniel C. Osborne exécuteur de la succession de Joel F. Randolph, ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.
Par ordre de la Cour,
W. F. C. DUPLESSIS,
7 aout—3 en 10j Register des Testamens

COUR DES PREUVES—Attendu que Joseph de Forno a présenté une pétition à la Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir les Lettres de Curatelle à la succession vacante de feu Simon Furlato, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour,
W. F. C. DUPLESSIS,
5 aout—3en 1 j Register des Testamens.

Succession de Marie Rose Layre, f de c. l.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Jean Pasco, exécuteur testamentaire de feue Marie Rose Layre, f de c. l., ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour,
W. F. C. DUPLESSIS,
9 aout Register des Testamens

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de Joseph Valançon.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par J. L. Blastinel, curateur de la succession de Joseph Valançon, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.
Par ordre de la Cour, W. F. C. DUPLESSIS,
9 aout—3 en 10 Register des Testamens

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de Richard S. Risley. Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par John W. Andrews, exécuteur testamentaire de la succession de Richard S. Risley, ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.
Par ordre de la Cour. W. F. C. DUPLESSIS,
2 aout—3en 10 Register des Testamens

DROGUERIES—Quinine, vanille fine, et 2de qualités, huile d'amandes douces, pure et fraîche, amandes amères en débarquement et à vendre par P. CUSACHS,
1 aout au coin des rues Condé et St. Philippe

VINS—Muscat et Liqueurs assorties, à vendre par
18 juil GEO. GREEN & Co. 82 Gravier

SULPHATE de Quinine—300 onces, à vendre par
JARVIS & ANDREWS,
9 aout 20 Commune

ESPRIT de Thérébentine—10 barils, à vendre par
JARVIS & ANDREWS,
9 aout 20 Commune

HUILE—6 barriques pure blanchie, à vendre par
JARVIS & ANDREWS,
9 aout 20 Commune

SACS DE PITRE—20,000 sacs 2 1|2 à 4 boisseaux à vendre en lots à la commodité des acheteurs par
S & J P WHITNEY & co.

COUVERTURES de laine, 3 points, de Granier, à vendre par GEO GREEN & BROTH,
7 aout 82 Gravier

CAFE Rio et de la Guayra à vendre par
GEO. GREEN & BROTH,
7 aout 82 Gravier

CORDAGES de Manille, à vendre par
GEO GREEN & BROTH.
7 aout 82 Gravier

VIN Muscat et liqueurs, à vendre par
GEO GREEN & BROTH.
7 aout 82 Gravier

CAFE—50 sacs Java en débarquement du navire St. Mary, à vendre par
7 a O. H. MIESEGAES, 24, Vieille Levée.

INDIGO—5 caisses de Manille en débarquement du navire St. Mary, à vendre par
7 a O. H. MIESEGAES, 24, Vieille Levée.

PRUNES—10 caisses prunes françaises en débarquement du navire St. Mary, à vendre par
7 a O. H. MIESEGAES, 24, Vieille Levée.

GARANCE Allemand—8 barriques en débarquement du navire St. Mary, à vendre par
7 a O. H. MIESEGAES, 24, Vieille Levée.

VENTES A L'ENCAN.

PAR ABAT & COQUET

IL sera vendu jeudi, 17 aout 1843, à midi précis, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis,

Les services jusqu'à l'âge de 21 ans de l'esclave Juliette alias Mamonne créole, âgée d'environ 19 ans, bonne couturière, bonne domestique de maison et gardienne d'enfant.

Conditions, comptant. 16 aout

Hugo C. Gildemeester vs. ses créanciers.
PAR JOS LE CARPENTIER

IL sera vendu samedi 19 du courant à 10 heures A M dans la rue Bienville, No. 47, entre les rues Chartres et Royale, en vertu d'un ordre de l'hon Cour de Paroisse et sous la direction du syndic, les effets mobiliers appartenant à la faillite dudit insolvable, consistant en—
7 tonneaux fer à cercles,
1 coffre fort en fer,
Pupitres acajou et pin,
Armoires à livres,
Presse à papier et boite à cachet,
Balance portative,
Cartes, lampes, &c.
Conditions, comptant. 7 aout—4—7, 12 et 16

PAR TRICOU & DUBEL

SUCCESSION de feu dame Louise Prévost épouse de M. Bertrand—En vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, en date du trois aout 1843, il sera vendu le jeudi dix aout 1843, à onze heures du matin, à leur magasin d'encan, rue de Chartres, No. 139, les effets mobiliers appartenant à la succession de feu dame Louise Prévost, épouse de M. Bertrand.
Conditions: comptant 7 aout—7, 12 et 17

AUCTION MART, rue du Camp

LE public est respectueusement informé que nous sommes prêts à recevoir leurs consignations, soit pour ventes à l'amiable ou pour ventes à l'encan.
3 aout J. A. BEARD & RICHARDSON.

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS
CONSEIL GENERAL

ORDONNANCE concernant les Chalands, Barges, Bateaux Plats, Embarcations, etc., etc.

Art. 1er. Résolu que dorénavant les droits de Levée suivans seront perçus de toutes barges, bateaux plats [illegible] et autres embarcations:

Sur toutes barges mesurant 70 pieds ou plus de longueur, $12

Sur de mesurant moins de 70 pieds, et dont le port n'excédera pas quinze tonneaux, 8

Sur toutes embarcations de caboteurs, 3

Sur toutes embarcations dont le port sera de quarante tonneaux plus ou moins, servant au transport des sucres, mélasses, bois et autres produits ou marchandises, par chaque voyage et par tonneau, 26 cts

Art 2. Résolu de plus que tout chaland, barge, bateau plat, embarcation, etc., etc., qui, de la municipalité à laquelle il aura payé la taxe et dans laquelle il aura atterré, se transportera dans une des autres municipalités, paiera de droit à cette dernière municipalité 75 cents par jour.

Art. 3. Résolu que toutes ordonnances ou parties d'ordonnances contraires aux dispositions de la présente, sont et demeurent rappelées.
(Signé) C. ROSELIUS, président
Approuvé le 10 juin 1843.
27 juil (Signé) WM. FRERET, maire

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS

CONSEIL GENERAL.

ORDONNANCE
Concernant les voitures à lart dans la ville de la Nouvelle Orléans.

RESOLU qu'à partir du 1er aout 1843 il sera prélevé sur tous propriétaires de voitures à lart ou taxes semblables celles prélevées sur les propriétaires de drays, charrettes dans les trois municipalités, et ne seront sujets aux mêmes règlemens et responsabilités que celles-ci, entre dits propriétaires de drays, charrettes &c dans le cas où ils ne se conforment point aux ordonnances mentionnées en vigueur.

Il est de plus résolu que toutes parties d'ordonnances contraires aux dispositions de la présente sont et demeurent rappelées.
Signé C. R[illegible]
Approuvé le 12 juillet 1843.
27 juillet Signé WM. F[illegible]

IMPRESSIONS
ON EXECUTE
A l'Imprimerie de l'A[illegible]
Toute espèce d'Ouvrage
Affiches de steamboats et de Théâtres
Connaissemens, Blancs de Notaires
Cartes d'annonces et autres,
Pamphlets, Circulaires, Bordereaux
AVEC PROMPTITUDE
ET A DES PRIX MODERES

H. DE GOER & RIFFLARD,
Importeurs de Marchandises sèches, françaises, anglaises et allemandes.
Tiennent à vendre
MARCHANDISES DU PAYS, MANUFACTURE et toutes espèces de
Marchandises de laine et de coton, pour ce pour habitation.
NOUVELLE-ORLEANS
No. 25, rue de Chartres
H. DE GOER, Paris.
J. RIFFLARD, Nlle.-Orléans.

PEET & MORTON,
(Anciennement Peet & North,)
Marchands en gros de Marchandises sèches
No. 17, rue de Chartres,

REÇOIVENT par le navire Ste Mary et offrent à vendre à bas prix pour du comptant. Cotonnades Lowell, toiles, coton, [illegible] pour tabliers, [illegible] toile à chemises, 3 caisses bonbasins pour tailleurs, bombazettes pour nombreux assortis, 3 caisses toiles blanches pour chemises 7|8, 10 barils de drap 5|4, 10 balles toiles blanches 3|4, [illegible] indiennes [illegible], etc. etc.

MARCHANDISES pour habitation—Brodequins noirs, chevilles, chapeaux gris, coton de Lowell, à vendre par FROST & Co.
4 aout 10, Magasins

CORDE—300 rouleaux du Missouri, à vendre par
MERLE, BEYLLE & Co.
4 aout 45 Vieille Levée

TOILE à draps de Russie—20 balles en débarquement du navire Atlas, à vendre par
4 aout TUFTS & HOBART, 20 Douane

SAVON No. 1 en débarquement du navire Atlas, à vendre par
4 aout TUFTS & HOBART, 20 Douane

MARCHANDISES de Hamilton—27 caisses Flanelle blanche, 20 balles et demi-couvertures et flanelles, en débarquement du navire Atlas et à vendre par
4 aout HARROD, DARLING & Co. 45 Commune

CAFE—150 sacs supérieur de Rio, en débarquement et à vendre par C. DOANE & Co.
4 aout 60 Poydras

HUILE de graine de lin—21 barils, à vendre par
JARVIS & ANDREWS,
4 aout 20, Commune

HUILE de vitriol—20 Carboys, à vendre par
JARVIS & ANDREWS,
4 aout 20 Commune

COUPEROSE—20 barils, à vendre par
JARVIS & ANDREWS
4 aout 20 Commune

TABAC de la Havane, à vendre par
J. M. LAPEYRE, 20 St. Louis

VINS de Madère et d'Oporto, à vendre par
J. M. LAPEYRE, 20 St. Louis

CIGARES de la Havane, à vendre par
J. M. LAPEYRE, 20 St. Louis

GRAINES pour oiseaux, à vendre par
J. M. LAPEYRE, 20 St. Louis

SUCRE de la Havane à vendre par
J. M. LAPEYRE, 20 St. Louis

DAMEJEANNES—12-0 damejeannes françaises de 5 gallons, Kirsch, absynthe, Curaçao et eau de vie de Dantzick, à vendre par BLANCHARD, EIMER & Co.
34 Bienville

THE impérial et poudre à canon, en boites de 6 à 13 livres, demi boites et boites en ferblanc; aussi du Thé Pouchong, Souchong et Y Hyson, à vendre par
J. W. STANTON & Co.
2 aout enc. Magasins et Lafayette

POMMES—16 barils de pommes, 20 caisses fromage, à vendre par BLANCHARD, EIMER & Co.
2 aout 34 Bienville

DIAPRE de damas, en magasin et à vendre par
WM PREHN & Co. 55 Douane.

LARD—[illegible] plats côtes et épaules, en magasin et à vendre par JOHN R SHAW & Co.
1 aout 24 Poydras

FARINE—[illegible] barils St. Louis et Cincinnati, à vendre par JOHN R SHAW & Co
1 aout 24 Poydras

CORDE, ficelle et toile d'emballage—[illegible] rouleaux, de 150 pièces toile, 100 balles ficelle, etc. à vendre par JOHN R SHAW & Co
1 aout 24 Poydras

THE—[illegible] boites différentes qualités en magasin et à vendre par JOHN R SHAW & Co
1 aout 24 Poydras

BEURRE—150 barils beurre frais de l'Ouest en gros et à vendre par JOHN R SHAW & Co
1 aout

WHISKEY—[illegible] barils rectifié et 10 do. de M[illegible] à vendre par JOHN R SHAW & Co

PLOMB—1,883 saumons de plomb en débarquement du steamboat Louisa, à vendre par
MERLE, BEYLLE & Co
1 a 45 Vieille Levée

FARINE—[illegible] barils farine superfine, en débarquement du steamboat Louisa, à vendre par
MERLE, BEYLLE & Co
45 Vieille Levée

DETENU à la geôle de police de la municipalité No. 3, depuis le [illegible] du courant, un nègre créole [illegible] disant appartenir à M. Wright ou Milton, demeurant à sept milles de Louisville, Kentucky, il est âgé de 28 à 28 ans, taille de 5 pieds 4 pouces et demi, ayant une marque près l'oreille gauche, ne parlant qu'anglais.

Le propriétaire est requis de payer les frais et le bureau de cette feuille et de réclamer le dit esclave au bureau du recorder en se conformant à la loi.
Nouvelle Orléans, le 8 aout 1843
MIGUEL HERNANDEZ,
9 aout—10f Second Lieutenant de la Garde

DETENU à la geôle de police de la municipalité No. 3, depuis le 2e de juillet dernier, un nègre nommé ROBERT, se disant appartenir à Mr. [illegible] John ou Jones, ou étant bien [illegible] au Texas, il est âgé de 49 à 50 ans, taille de 5 pouces et demi, ayant plusieurs cicatrices au [illegible] parlant français et anglais.

Le propriétaire est requis de payer les frais au bureau de cette feuille, et de réclamer ledit esclave au bureau du Recorder en se conformant à la loi.
Nouvelle-Orléans, le 8 aout 1843.
MIGUEL HERNANDEZ.
9 aout—10 Lieutenant de la Garde

$10 DE RECOMPENSE.

PARTIE marronne depuis le 21 mai, la négresse ISABELLE, créole, âgée d'environ 16 ans, [illegible] anglais et français. Elle était vêtue d'une [illegible] d'indienne couleur cannelle, et un mouchoir [illegible]. Elle a l'habitude de se louer [illegible] libre. On ont l'avoir vue du côté du rail-road à Gentilly. Il est possible qu'elle ait changé de vêtemens. La récompense ci-dessus sera donnée à qui la ramènera chez les soussignés, rue de Chartres No. 39. FORCADE & Co.
21 juin

ANIMAUX EPAVES.

Conduit aux épaves de la 2me. municipalité le [illegible] courant, un taureau blanc et noir sans aucune marque apparente.

Le propriétaire est prié de le réclamer en se conformant à la loi. E. MAZERAT.
10 aout—3m10j Capitaine

CIMENT hydraulique, plâtre de Paris, craie à plâtrer, briques à feu, constamment en mains et à vendre en lots à la convenance des acheteurs, par
26 juil GEORGE BEDFORD, 47 Commune

CAFE Java et Rio—250 sacs café fin vert de Rio, et 60 sacs vieux Java, à vendre par
J. W. STANTON & Co,
3 aout enc. Magasins et Lafayette.

GUAYAVA, fruits confits et différentes sortes de sirops de toutes qualités, gelée d'Ananas, Limon, &c. reçus par les derniers arrivages et à vendre à des prix modérés, par
Y. QUADRAS,
26 ja encoignure St. Pierre et Chartres

A LOUER—Une bonne boutique, rue du marché, blanchis [illegible] et rapproché, s'adresser au
22 juil No. 76 Camp

BLANC de Baleine—150 caisses en débarquement de la barque Nancy W. Stevens, à vendre par
31 jt NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier.

THE—Impérial, Poudre à canon, Pouchong et Young Hyson en petits paquets et boites de fer blanc, en magasin et à vendre par NORCROSS & FOSDICK,
31 jt 40 Gravier.

FARINE—800 barils de St. Louis et Cincinnati, à vendre par JOHN R. SHAW & Co.
19 juil 24 Poydras

MACHINES à égrener le coton, perfectionnées, de Carver, à vendre par
15 juil GEO. GREEN & BROTH. 82, Gravier